



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien au transport routier

Question écrite n° 7888

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la poursuite du soutien au secteur du transport routier. Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale, une aide forfaitaire au véhicule a été mise en œuvre par le Gouvernement, sous conditions, en faveur des entreprises de transport public routier (marchandises, voyageurs et sanitaire) en fonction de leur nombre de véhicules et du tonnage de ces derniers. Le dispositif a été financé par une enveloppe globale de 400 millions d'euros et a expiré à la fin de l'été 2022. Cette mesure d'urgence a permis de soulager des petites et moyennes entreprises de transports dont la santé financière demeure fragile. En Bretagne comme ailleurs, nombre d'entreprises souffrent d'un compte de résultat déficitaire (le prix du gazole a augmenté d'environ 36 % sur une année) et se trouvent en difficulté pour engager la décarbonation de leur activité. Elles sont par ailleurs confrontées au déficit d'attractivité de la profession. C'est pourquoi face à ces difficultés persistantes, elle lui demande si le Gouvernement entend réitérer son soutien au secteur du transport routier et quelles aides il compte mettre en œuvre pour assurer l'attractivité des métiers et inciter à la décarbonation.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7888

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4139

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)